

## Encourager la qualité et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture

### Objectif

Afin de préserver et de valoriser la diversité des espèces et des paysages, le canton vise une écologisation accrue de l'agriculture et soutient les efforts des communes et d'autres organismes responsables allant dans ce sens au moyen de conseils et de subventions.

**Objectifs principaux:** E Préserver et valoriser la nature et le paysage

Intervenants	Réalisation	Etat de la coordination en général:
Canton de Berne	<input checked="" type="checkbox"/> A court terme	jusqu'en 2018 entre 2018 et 2022
OACOT	<input checked="" type="checkbox"/> A moyen terme	
OAN	<input type="checkbox"/> Tâche durable	Coordination réglée
OIG, service GEODAT		
Confédération		
Office fédéral de l'agriculture		
Office fédéral de l'environnement		
Régions		
Toutes les régions		
Communes		
Toutes les communes		
Tiers		
Organismes responsables		
<b>Responsabilité:</b>	OAN	

### Mesure

Le canton met à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à l'exploitation optimale des contributions fédérales prévues par l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) qui sont destinées à encourager la qualité et la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) (ECO).

### Démarche

- Garantie des ressources financières dans le plan intégré «mission-financement» (ECO).
- Création et exploitation d'un service cantonal de mise en œuvre (personnel et logiciel) en vue de la planification, de la gestion et de l'examen, selon des modalités rationnelles, des plans de mise en réseau conformément au mandat légal (OPBNP/OPD) et au modèle de données cantonal ad hoc (DM).

Coûts:	100%	30'200'000 fr.	Financement de la part du canton de Berne
Prise en charge:			<b>Type de financement:</b>
Canton de Berne	10%	3'000'000 fr.	<input checked="" type="checkbox"/> A charge du compte de fonctionnement
Confédération	90%	27'200'000 fr.	<input type="checkbox"/> A charge du compte des investissements
Régions		fr.	<input type="checkbox"/> Financement spécial:
Communes		fr.	<b>Attestation de financement:</b>
Autres cantons		fr.	<input checked="" type="checkbox"/> Contenu dans le plan intégré «mission-financement»
Tiers		fr.	

**Remarque:** Dans le cadre du compte de fonctionnement (à partir de 2015). Répartition des frais: 90 % à charge de la Confédération, 10 % à c

### Interdépendances/objectifs en concurrence

- Les contributions en faveur des surfaces de compensation écologique d'une qualité biologique particulière et de la mise en réseau de ces surfaces en application de l'ordonnance du 4 avril 2001 sur la qualité écologique sont financées à raison de 80 pour cent par la Confédération (état: 2010); les changements qui résulteront de l'adaptation du système des paiements directs ne sont pas encore connus.
- Il existe des interférences avec les mesures d'encouragement de la production et de l'efficacité prises dans le domaine de la politique agricole

### Etudes de base

- Projet cantonal d'aménagement du paysage (PCAP)
- Entscheidfindung und Prioritätensetzung im Naturschutz des Kantons Bern (IPN, 2000)
- Réseau écologique national (OFEFP, 2004)
- Stratégie de protection de l'IPN (ordonnance sur les contributions à l'exploitation de terrains secs et de zones humides [OTSH], réserves naturelles)
- Programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne (ECO 2008)

### Indications pour le controlling

Indicateurs: part des surfaces et des objets écologiques par commune, part des surfaces de compensation écologique de valeur (selon l'OQE) sur l'ensemble de la surface agricole utile.